

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_123

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise REF-LINK en date du 19 Juillet 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux d'ouverture des chambres télécom, pour intervention technique dans les boîtes d'épissures, audit sur la fibre optique, chantier mobile,
Rue du Collège.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation Rue du Collège sera en demi-chaussée par alternat manuel et la vitesse limitée à 30 km/h du **Mercredi 31 Juillet 2024 au Vendredi 30 Août 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 19/07/2024

Pour extrait conforme au
Registre des arrêtés
Scionzier, le



Le Maire,
Sandro PÉPIN

